

« Une matière à part entière et entièrement à part »

Au sein de l'ensemble des disciplines d'enseignement, l'EPS propose un espace particulier où le corps est l'objet et le sujet déterminant du développement et du bien être des élèves En proposant une activité physique régulière, elle favorise l'acquisition d'habitudes de pratiques nées souvent du plaisir éprouvé et participe à la lutte contre la sédentarité et l'obésité. Elle participe ainsi à l'éducation à la santé. De plus, le traitement des APSA propose des pratiques respectant les conditions de sécurité et permettant d'apprendre aux élèves la gestion du rapport « risque / sécurité ».

« Une Mission »

L'EPS se donne pour mission d'aider tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs moteurs afin que chacun puisse construire une image positive de soi. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

« Orientation nationale... »

L'EPS, à l'instar des directives nationales, se donne pour finalité de **former un citoyen cultivé, lucide, autonome physiquement et socialement éduqué.** Elle vise pour tous les élèves, et par la pratique des APSA qu'elle orchestre, les objectifs suivants :
Le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité.
L'éducation à la santé et la gestion de la vie physique et sociale.
L'accès au patrimoine de la culture sportive...

« Socle commun »

L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes. La contribution se situe principalement dans :
La participation à la maîtrise de la langue Française,
L'acquisition d'une démarche d'investigation,
L'utilisation de supports numériques
L'acquisition d'une culture sportive,
L'exercice de la citoyenneté,
La construction d'un élève plus autonome...

« Enjeux de formation »

Par là-même, l'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, à fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- » Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
- » S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
- » Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
- » Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
- » S'approprier une culture physique sportive et artistique.

« Un environnement »

Collège Ste Marie de 435 élèves, Pays Basque, à 15 km de la frontière Espagnol. (Acad : BORDEAUX)
Environnement Urbain, en plein cœur de la centre ville et à 150m de la plage.

Installations intra muros :

Une salle polyvalente de 20m par 10m
une cour de récréation de 45m par 25m

Installations extra muros : (Depl=12' min)

Campos berry : Hand ball, rugby, Athlé, pleine air

Piscine municipale (gestion privée)

Gymnase type 3 Urdazuri

Jai alai Pelote

Plage de St jean de Luz

« L'Équipe Pédagogique »

3 enseignants d'Education Physique et Sportive à temps plein
HAÏCAGUERRE Magali
ETCHART Txomin
MINONDO Bixente

pour 16 classes et une unité ULIS (12 élèves), 4 classes par niveau. Généralement deux classes monolingues et deux classes bilingues.

« Fonctionnement »

Début des cours à 8h 20 et fin des cours à 16h40. Les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement dans ce créneau hormis les externes qui ont une coupure de 1h45, (variable selon l'emploi du temps) comprise entre 11h30 et 13h45.

L'année est divisée en 4 cycles d'EPS à raison de 2h + 2h pour les 6èmes et 2h + 1h pour les 5,4 et 3èmes.

8 activités sont pratiquées par niveau et par an.

Projet Pédagogique EPS **Collège Ste Marie**

« Champs d'apprentissage »

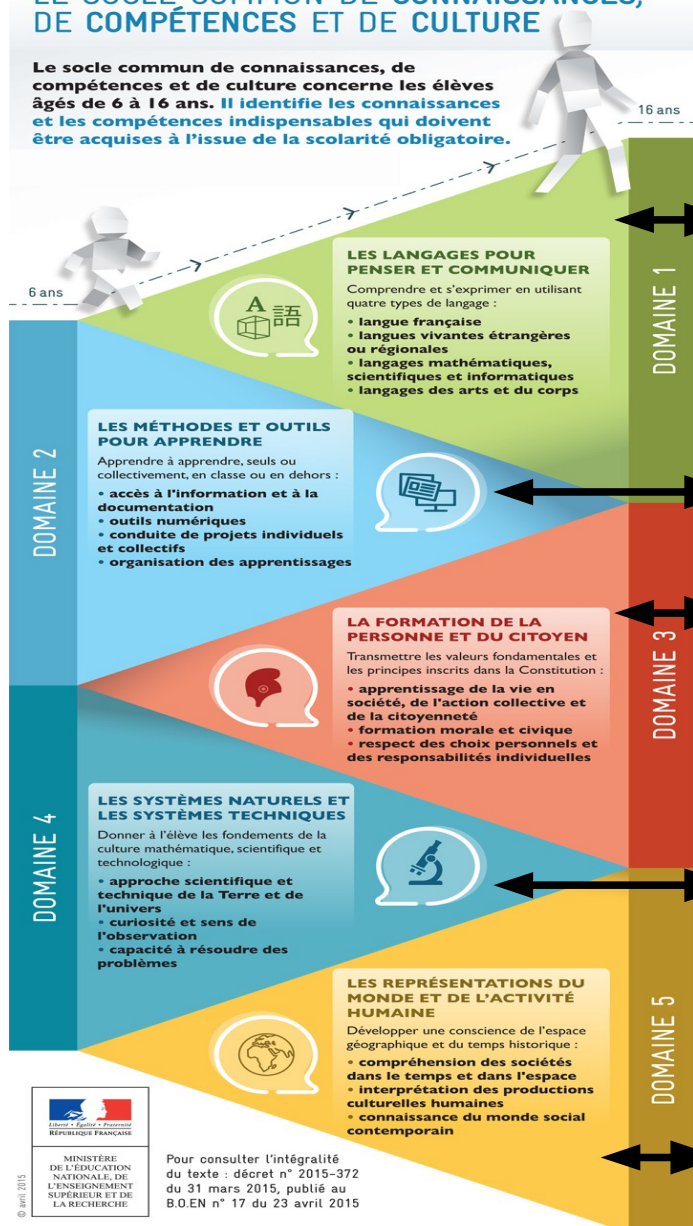
Pour développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- » Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.
- » Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- » S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.
- » Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées. Chaque cycle du programme permet aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage. Ainsi au collège Ste Marie, le projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques et aux capacités des élèves, au matériel et équipements disponibles, ainsi qu'aux ressources humaines mobilisables.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



« Contribution de l'EPS au socle commun »

L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes.

La contribution se situe dans :

La participation à la maîtrise de la langue française ou d'une langue régionale : volonté de communiquer, justesse, rigueur et précision de l'expression nécessaires en EPS.

L'acquisition d'une démarche d'investigation et la maîtrise de connaissances sur l'organisation : fonctionnement du corps humain, conduites de projets (individuel et collectif), utilisation d'outils numériques utiles aux apprentissages de l'EPS et donnant un sens concret aux TIC.

La transmission des valeurs fondamentales et des principes de la Constitution : exercice de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages en EPS, l'appropriation du sens et de la nécessité des règles, assurer sa sécurité et celles des autres. La construction d'un élève plus autonome, plus responsable et capable de prendre des initiatives par l'engagement dans différents rôles sociaux.

L'acquisition d'une culture sportive, mathématique, scientifique et technologique : acquisition d'une sensibilité artistique vécue par le corps, curiosité et sens de l'observation, capacité à résoudre les problèmes, approche scientifique de la pratique sportive.

Le développement d'une conscience de l'espace et du temps : compréhension du temps et de l'espace qui nous entoure, interprétation des productions culturelles humaines.